
Groupe Mutuel
Rue des Cèdres 5
1919 Martigny

Lausanne, le

Thérapies de médecines alternatives ne figurant plus sur la liste des prestations reconnues par Ass. complémentaire

Madame, Monsieur,

En date _____, j'ai reçu un courrier de votre part m'informant que dorénavant seules les thérapies figurants dans la liste annexées allaient être reconnues. Quelque peu surprise par cette lettre, je me permets de vous écrire afin de vous faire part de mon étonnement.

En effet, je souhaiterais savoir ce qui a motivé votre choix de retirer certaines prestations et d'en garder d'autres ? Comment se fait-il que l'art-thérapie ne figure plus dans la liste des prestations remboursées alors que la thérapie par les couleurs y soit encore ? Ayant conclu un contrat avec vous, je suis surprise que vous puissiez sans préavis « retirer » certaines prestations quand bien même je suis en traitement auprès d'un/e thérapeute.

Mon troisième étonnement concerne justement les alternatives. Est-ce qu'il est possible à ce stade de pouvoir remédier à cette situation en appelant l'un de vos collaborateurs comme cela est proposé afin que l'on trouve une solution ? Et si oui, et bien je m'en réjouis car je souhaiterais pouvoir conserver certaines de mes prestations notamment l'art-thérapie.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.
